

Ce document a été numérisé par le <u>CRDP de Montpellier</u> pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CONSIGNES AUX CANDIDATS

NOTA

Les DR seront regroupés et agrafés dans une « copie d'examen » servant de chemise globale

Vous rendrez obligatoirement tous les DR, même si vous n'avez pas traité toutes les questions

Les questions peuvent être traitées séparément

REMARQUES REGLEMENTAIRES

toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables et alphanumériques, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante

Surface de base maximale admise : 21 cm x 15 cm

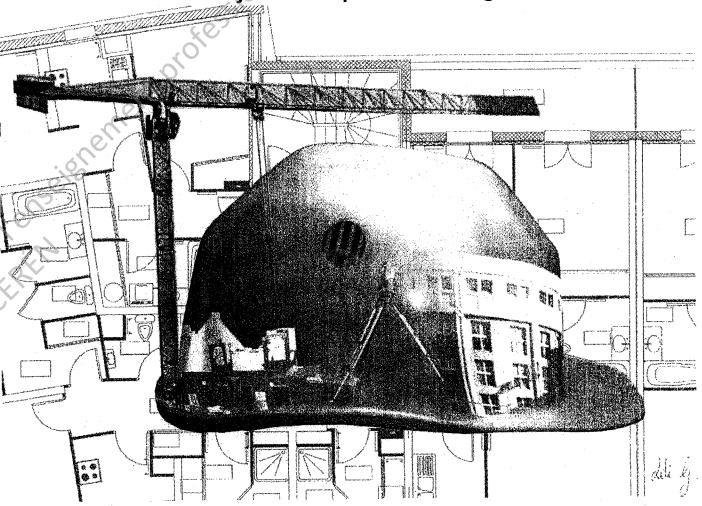
Tous documents, autres que ceux fournis sont formellement interdits

DE	Documents d'études
PE	Pièces écrites
PG	Pièces graphiques
DR	Documents réponses
DT	Documents techniques

BAÇCALAUREAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

EPREUVE E.1 : UNITE U11 Analyse technique d'un ouvrage



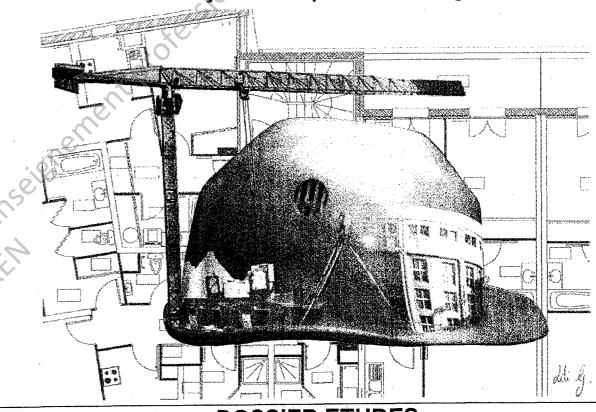
SOMI	MAIRE
DOSSIER ETUDES	Page DE1 à DE4
DOCUMENT REPONSES	Page DR1 à DR5
DOSSIER TECHNIQUE	Page DT1 à DT3

Projet : OD	YSSEE Marianne	
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2
Session	Durée : 4 h	ODGINGIGHT. 2

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

EPREUVE E.1 : UNITE U11
Analyse technique d'un ouvrage



	DOSSIER ETUDES	-
N°ETUDES	ACTIVITES	BAREME
ETUDE 1	Affichage sur chantier	5
ETUDE 2	Implantation	5
ETUDE 3	Réservations	5
ETUDE 4	Parois enterrées	5
	Tota	al = /20

Projet : OD	YSSEE Marianne	
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2
Session	Durée : 4 h	GOEITICIETT . 2

BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

ETUDE N°1

SITUATION:

Vous êtes chargé d'assurer le bon déroulement de l'affichage du permis de construire et des différents intervenants de la construction du bâtiment A. A ce jour les différents lots ne sont pas encore attribués.

Documents :	Support papier	Support numérisé
PE1 : CCTP TCE ODYSEE MARIANNE DR1 : AFFICHAGE CHANTIER		X X
DE1: FICHE CONTRAT	X	,

On vous demande	Critères d'évaluation	Barème
Sur le document DR1 1.1 De remplir le formulaire DR1 rassemblant toutes les informations nécessaires à l'affichage. D'insérer votre numéro de candidat dans le document réponse DR1 numérisé.	Le formulaire est correctement renseigné	3
1.2 D'imprimer le document sur format A4	Le formulaire est imprimé	1
1.3 D'enregistrer le fichier avec le nom « DR1 № DE CANDIDAT »	Le fichier est correctement enregistré	1
		5

Projet : ODYSSEE Marianne			
Bac Professionnel TB ORGO	c Professionnel TB ORGO Epreuve E.1 - U11		
Session	Durée : 4 h	Coefficient : 2	

BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

ETUDE N°2

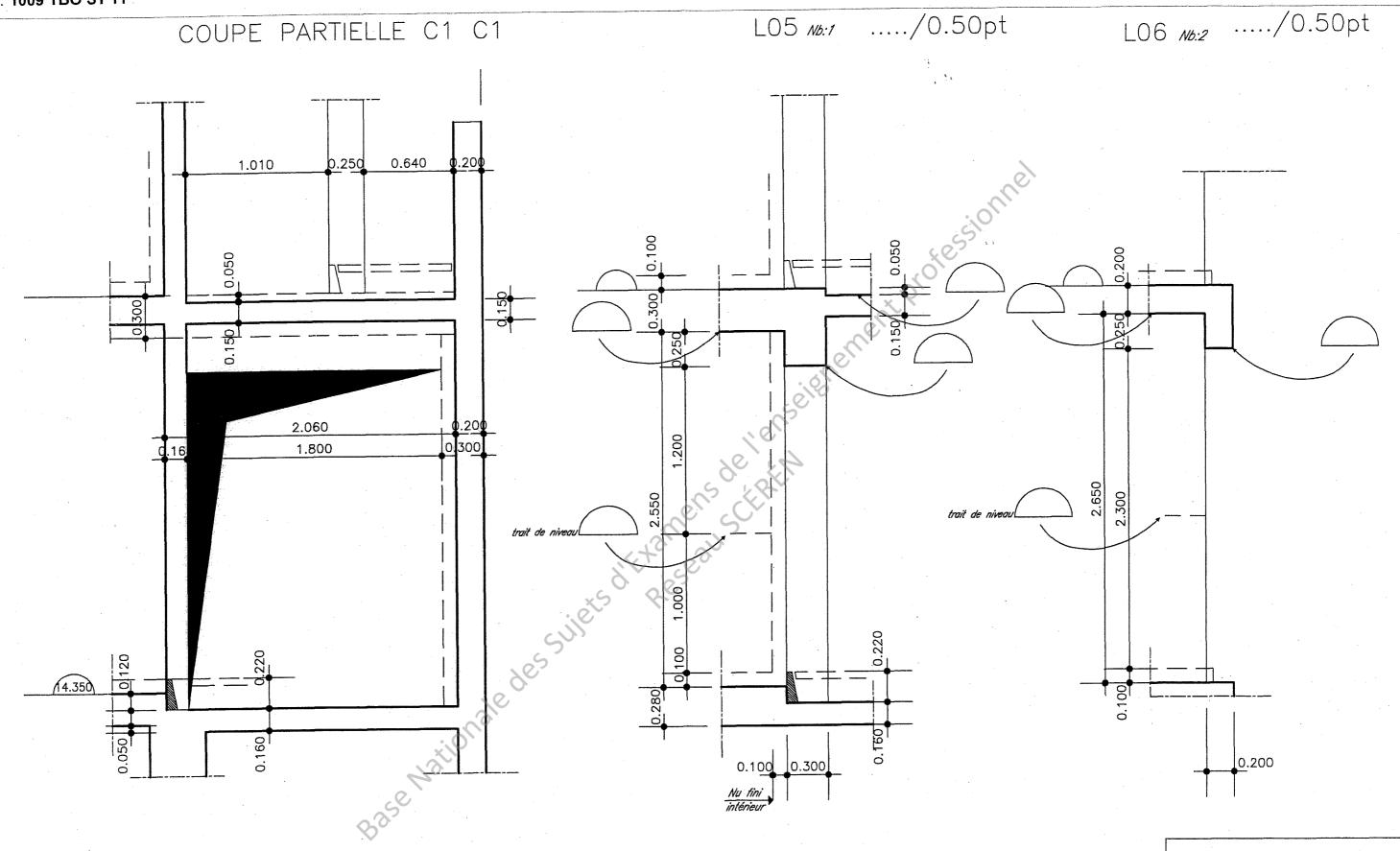
SITUATION:

Vous préparez l'implantation altimétrique des voiles du rez-de-chaussée.

Documents :	Support papier	Support numérisé
DR2: Folio N° 406 DR3: Folio N° 408 PG14: COFFRAGE HT-RDC DE2: FICHE CONTRAT	x x x	X
· esce		

On vous demande	Critères d'évaluation	Barème
Sur les documents DR2 DR3 ET DR4 Compléter les cotes de niveau NGF sur les coupes de linteaux « L05 à L012 » Les valeurs seront reportées dans les repères comme ci-dessous.	Les documents sont présentables, (0.25pt/documents)	0.50
12.75	Les valeurs sont correctes LO5 LO6 LO10 LO11 LO12	0.50 0.50 0.75 1.75 1.00
	NOTA : Une seule erreur par linteau annule tous les points affectés au linteau.	
		5

Projet : OI	DYSSEE Marianne	
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2
Session	Durée : 4 h	Coefficient . 2



TOTAL DR2

DR2

Projet : ODYSSEE Marianne

Bac Professionnel TB ORGO

Epreuve E.1 - U11

Session

Durée : 4 h

Coefficient : 2

BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

ETUDE N°3

SITUATION:

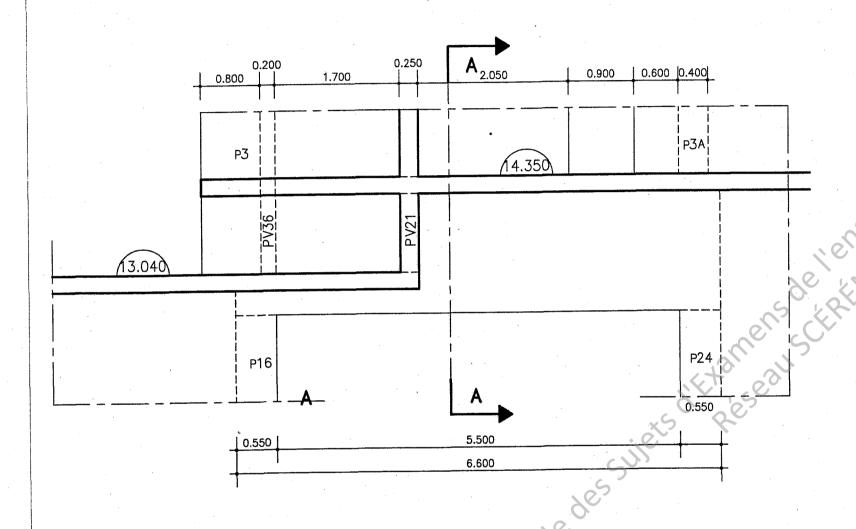
Vous préparez un schéma d'implantation des réservations de la poutre N73 du sous sol R-1

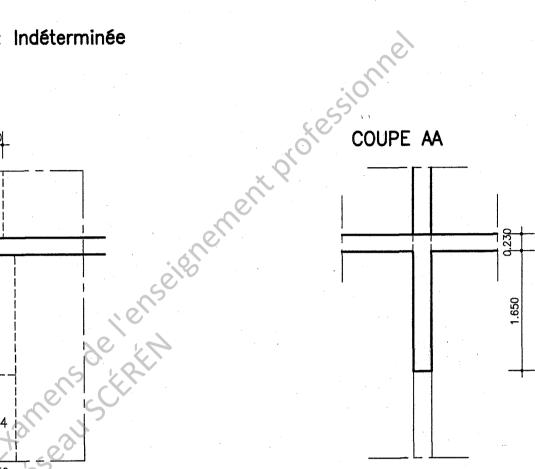
Documents :	Support papier	Support numérisé
DR4 : POUTRE N°73 PG12 : COFFRAGE HT-R-1 PG13 : EXTRAIT DU PLAN DE COFFRAGE HT-R-1 DE3 : FICHE CONTRAT	x x x	X
seigneit		

8	On vous demande	Critères d'évaluation	Barème
	Sur le document DR4		
	Matérialiser la file 3 et compléter le schéma de la poutre n°73.		
	3.1 En positionnant les réservations (Renseignez toutes les cotes nécessaires à leurs implantations sur le chantier).	La position des réservations est correctement renseignée en fonction de l'avancement du chantier.	3
	3.2 En donnant leurs caractéristiques dimensionnelles.	Les dimensions des réservations sont correctes.	2
			5

Projet : ODYSSEE Marianne				
Bac Professionnel TB ORGO	Bac Professionnel TB ORGO Epreuve E.1 - U11			
Session	Durée : 4 h	Coefficient : 2		

POUTRE Nº73 ECH: Indéterminée





TOTAL DR4

DR4

Projet : ODYSSEE Marianne			
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2	
Session	Durée : 4 h	Coefficient, 2	

BAC PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

ETUDE N°4

SITUATION:

Avant de réaliser les parois enterrées du sous sol vous recherchez les solutions techniques autorisées par la réglementation

Documents :	Support papier	Support numérisé
DR5: ETUDE DES PAROIS VERTICALES ENTERREES DT1: DTU 20.1 REGLES DE CALCUL DT2: DOCUMENTS ENKADRAIN DT3: DOCUMENTS SIKA	X	X X
PE1: CCTP TCE ODYSEE MARIANNE DE4: FICHE CONTRAT	x	X

On vous demande	Critères d'évaluation	Barème
Sur le document DR5		
4.1 Matériaux retenus pour le drainage et la protection des parois enterrées.	L'analyse est correcte et complète	1.00
4.2 Schéma du système constructif	Les différents matériaux sont correctement représentés	1.00
4.3 Choix matériaux ENKADRAIN	Le choix est bon	0.25
4.4 Choix produit SIKA	Le choix est bon	0.25
4.5 Catégorie de mur	La catégorie choisie est correcte.	0.5
4.6 Dispositifs de protection des parois enterrées selon la réglementation.	Les dispositifs sont corrects	2
		5

Projet : OD	YSSEE Marianne		
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve	E.1 - U11	Coefficient : 2
Session	Durée : 4 h		Octinoidit . 2

. 1009 TBO ST 11

4.1 Au vue du CCTP, nommer les matériaux entrant dans la composition du système retenu pour drainer et pro parois enterrées.	téger les /1.00
	••••
4.2 Schématiser ci-dessous le système constructif prévu par le CCTP et indiquer le nom de chaque matériau.	/1.00
4.2 Concination of decidate to ejectime constituent providing to the constituent and t	
sous sol	amer
	tane
4.3 Choisissez dans la documentation ENKADRAIN le matériau qui convient à la solution retenue.	/0.25
Réponse :	
4.4 Chairinear dans la dogumentation SIKA la produit qui convient à la colution retenue	0.25
	0.20
Réponse:	
	······································

4.5 A quelle catégorie de mur ap	partiennent les parois enterr	ées des sous sols ?		/0.5
Réponse :				
4.6 Quels sont les dispositifs de	drainage et de protection des	s parois de sous sol autoris	sés par la réglementati	on. /2
Réponses :	jess			
, v				
cil ²				
2				•••••
		<u> </u>		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
				•.

TOTAL DR5

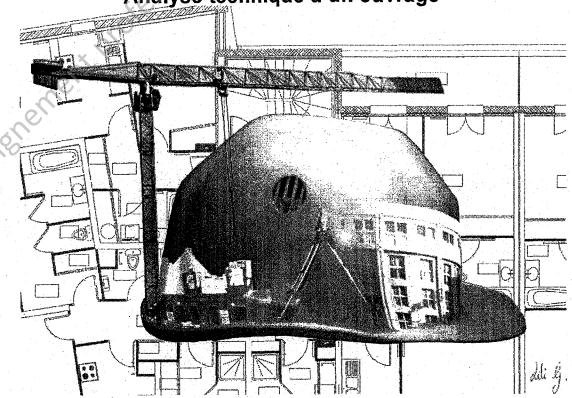
DR5

Projet : ODYSSEE Marianne				
Bac Professionnel TB ORGO	Bac Professionnel TB ORGO Epreuve E.1 - U11			
Session	Durée : 4 h	Coefficient : 2		

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET REALISATION DU GROS – OEUVRE

EPREUVE E.1 : SOUS-EPREUVE E11 UNITE U11 Analyse technique d'un ouvrage



	DOSSIER TECHNIQUE		
N°DT	Documents	Support papier	Support numérisé
DT1	DTU 20.1 REGLES DE CALCUL	X	
DT2	DOCUMENTS ENKADRAIN		X
DT3	DOCUMENTS SIKA		X

Projet : ODY	SSEE Marianne	
Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2
Session	Durée : 4 h	Coefficient . 2

Norme française

P 10-202-2

avril 1994

Référence DTU 20.1

Travaux de bâtiment

Ouvrage en maçonnerie de petits éléments - parois et murs

Partie 2 : règles de calcul et dispositions constructives minimales

6.3 Conception de la partie enterrée des maçonneries de soubassement

6.3.0 Exigences

COMMENTAIRE

Pour éviter toute contestation ultérieure, il appartient au maître d'oeuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux, etc.

La conception de la partie enterrée des murs de soubassement est à déterminer en fonction des exigences d'utilisation ; trois catégories sont à distinguer (voir 6.301, 6.302 et 6.303).

Pour les trois catégories, lorsque la partie enterrée sur les deux faces est à une profondeur suffisante pour la mettre à l'abri du gel on peut utiliser des éléments creux.

Lorsque ce n'est pas le cas :

- les éléments creux ne peuvent être utilisés que lorsqu'un drainage est prévu,
 - on doit utiliser des éléments pleins s'il existe un risque d'accumulation d'eau prolongée

6.3.0.1 Première catégorie

Le mur borde des locaux utilisés où aucune trace d'humidité n'est acceptée sur sa face intérieure.

C'est, en général, le cas des murs limitant des locaux habitables en sous-sol.

6.3.0.2 Deuxième catégorie

Le mur borde des locaux pour lesquels l'étanchéité de la paroi n'est pas obligatoire et où notamment des infiltrations limitées peuvent être acceptées par le Maître d'ouvrage.

C'est, en général, le cas de murs bordant des locaux utilisés comme chaufferie, garage ou certaines caves.

6.3.0.3 Troisième catégorie

Le mur n'a à assurer aucune fonction autre que la résistance mécanique, c'est cette exigence qui conditionne l'épaisseur minimale de la paroi.

C'est, en général, le cas des murs de vides sanitaires et des murs périphériques de terre-plein.

6.3.1 Résistance mécanique, nature et épaisseurs minimales des matériaux constitutifs

6.3.1.1 Matériaux

Les matériaux utilisés doivent respecter les indications du cahier des clauses techniques du DTU n°2 0.1 .

6.3.1.2 Épaisseurs minimales

Les épaisseurs minimales des maçonneries extérieures enterrées sont à déterminer en fonction de la résistance mécanique (charges verticales, poussées des terres) ¹⁴.

NOTE 14

Les dispositions particulières aux maçonneries de béton cellulaire autoclavé sont définies à l'article 2.1.8

Pour les murs en bordure de locaux des première et deuxième catégories, elles ne peuvent être inférieures aux valeurs indiquées à l'article 3,2 (épaisseurs brutes : enduits éventuels non compris).

6.3.2 Prescriptions particulières aux murs enterrés de sous-sols

(cf. première et deuxième catégories de l'article 6.3.0).

6.3.2.1 Considérations générales

Il est rappelé que la constitution des murs de sous-sol est fonction, en sus des exigences d'utilisation de celui-ci (cf. article 6.3.0 cidessus) des différents paramètres touchant à l'environnement de la construction et à l'écoulement des eaux de pluies; ces paramètres
sont explicités dans l'annexe au présent document (nature du terrain de fondation, nature du remblai entre la fouille et le bâtiment,
présence éventuelle d'un drainage, ouvrages étanches en bordure du bâtiment, importance du ruissellement, présence d'une nappe
phréatique,...).

Les précautions à prendre contre les remontées d'humidité venant du sol (coupure de capillarité horizontale) sont définies au cahier des clauses techniques d'exécution (art. 3.1.2).

6.3.2.2 Choix du revêtement de la paroi enterrée

6.3.2.2.1Domaine de validité

Il est rappelé que les dispositions définies dans le présent article ne sont valables que dans le cas où il ne risque pas d'y avoir accumulation prolongée de l'eau le long des murs périphériques (dernier alinéa de l'article 6.1 et commentaire correspondant).

COMMENTAIRE

Cela signifie que les dispositions prévues par le présent article pour le choix du revêtement du mur ne peuvent être efficaces que dans les deux seuls cas ci-après :

- ou bien le drainage n'est pas nécessaire,
- ou bien le drainage est nécessaire et prévu.

En effet, si aucun drainage n'est prévu alors qu'il s'avérerait nécessaire, la mise en oeuvre d'un revêtement sur le mur enterré est insuffisante, l'eau pouvant alors passer par le sol sous la fondation ou traverser le mur par la moindre fissure. A moins de revenir à la solution du drainage, le seul choix possible est donc celui du cuvelage.

6.3.2.2.2Premier cas : l'étude conduit à l'inutilité d'un drainage

COMMENTAIRE

Il s'agit notamment du cas des bâtiments fondés sur des terrains perméables.

DT1

٠	Projet : ODY	/SSEE Marianne	
	Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve E.1 - U11	Coefficient : 2
-	Session	Durée : 4 h	Coefficient : 2

6.3.2.2.2.1

Selon les cas :

- les murs de catégorie 1 doivent être revêtus extérieurement ;
- pour les murs de catégorie 2, et compte tenu des divers facteurs, y compris les prescriptions du maître d'ouvrage, il appartient au maître d'œuvre de décider si le mur doit ou non être revêtu d'un enduit ; lorsque les conditions d'utilisation du local conduisent à prévoir un enduit, celui-ci doit être appliqué de préférence sur la face extérieure du mur.

6.3.2.2.2.2

Il est rappelé que les murs en blocs de béton cellulaire autoclavé doivent recevoir obligatoirement un revêtement extérieur (voir cahier des clauses techniques DTU n°20.1).

6.3.2.2.2.3

Le revêtement peut être soit un enduit traditionnel à base de liants hydrauliques conforme aux spécifications du DTU n°26.1, soit un enduit d'imperméabilisation de façade à base de liants hydrauliques bénéficiant d'un Avis Technique concluant favorablement à son emploi sur des maçonneries enterrées, éventuellement complétés par un produit noir appliqué en une ou deux couches.

COMMENTAIRE

- Il est rappelé que de tels enduits ne peuvent empêcher la pénétration d'eau sous pression.
- Certains produits noirs en émulsion ou en solution, appliqués à froid, sont susceptibles d'améliorer la fonction imperméabilisation de l'enduit, mais ils ne peuvent se substituer à l'enduit lui-même, et ils sont inefficaces s'ils ne forment pas, sur ce dernier, une couche continue (ce qui peut se produire si l'enduit comporte des creux ou des aspérités).

6.3.2.2.2.4

Dans tous les cas, les locaux de catégorie 1 doivent être aérés et ventilés

6.3.2.2.3Deuxième cas : un drainage est prévu

Dans ce cas, pour les murs de catégorie 1, il doit être prévu un système permettant d'éviter l'apparition d'humidité, par infiltration, sur la paroi intérieure.

COMMENTAIRE

Ces systèmes peuvent être constitués :

- soit par une membrane à base de produits hydrocarbonés appliquée sur un enduit de dressage et constituée au moins des éléments suivants :
- un enduit d'imprégnation à froid EIF),
- un enduit d'application à chaud (EAC),
- une chape souple de bitume armé à armature tissu de verre type 40 (40 TV), autoprotégé par feuille d'aluminium, conforme à la norme NF P 84-303 ;
- un enduit d'imprégnation à froid (EIF),
- une chape souple de bitume armé à armature tissu de verre type 50 (50 TV), autoprotégée par feuille d'aluminium, conforme à la norme NF P 84-303 , soudée, ou une chape souple de bitume armé à haute résistance double armature en tissu de verre (50 TV-W-HR) autoprotégée par feuille d'aluminium, conforme à la norme NF P 84-312 , soudée ;
- des feuilles élasto-plastiques, suivant Avis Technique, y compris la colle correspondante d'assemblage de ces feuilles. Il convient de protéger ces revêtements des chocs, notamment lors du remblaiement des terres dans les fouilles, et du risque d'entraînement lors du tassement de ce remblai.
- Une étude particulière doit être effectuée pour le raccordement de ce revêtement avec les points singuliers : semelle de fondations (cf. fig. 57), mur en retour, etc.

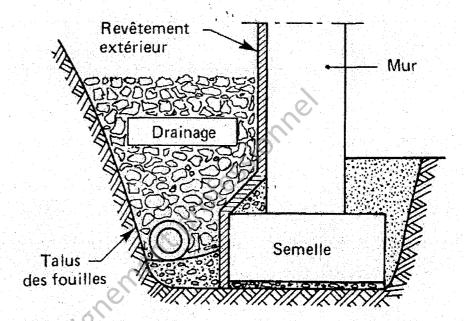


Figure 57 revêtements extérieurs raccordement entre le mur et la semelle

soit par des drains verticaux en liaison avec le drainage horizontal.

Ces systèmes de conceptions très diverses (blocs drainants, nappes filtrantes,...) ne peuvent être définis dans le présent document : leur emploi est donc à examiner cas par cas, au vu de références locales satisfaisantes et d'une étude particulière, notamment concernant la nécessité ou non d'associer à ces systèmes un revêtement adhérent sur la maçonnerie.

Pour les murs de catégorie 2, la partie enterrée de la face extérieure des murs de soubassement doit recevoir un revêtement imperméable à l'eau.

COMMENTAIRE

Suivant les exigences résultant des conditions d'occupation des locaux enterrés (cf. art. 6.3.0), ce revêtement peut être constitué par :

- soit un enduit extérieur à base de liants hydrauliques dont la composition est indiquée dans le DTU n°26.1, complété par deux couches d'enduit d'imprégnation à froid (EIF);
- soit des drains verticaux en liaison avec le drainage horizontal; ces systèmes de conception très diverse (blocs drainants, nappes filtrantes...), ne peuvent être définis dans le présent document; leur emploi est donc à examiner cas par cas, au vu de références locales satisfaisantes et d'une étude particulière, notamment concernant la nécessité ou non d'associer à ces systèmes un revêtement adhérent sur la maçonnerie.

6.3.2.2.4Remarque importante

Les revêtements par enduit extérieur ou par membrane tels qu'ils sont indiqués aux articles 6.3.2.2.2 et 6.3.2.2.3, ne sont pas conçus pour résister à une fissuration de leur support. Il est donc rappelé qu'ils ne peuvent être efficaces que si toutes les dispositions ont été prises au niveau des fondations pour éviter les fissurations des murs sous l'action des tassements différentiels (art. 6.1).

DT

<u> </u>	Projet : ODY	SSEE Marianne	ODYSSEE Maria	inne
	Bac Professionnel TB ORGO	Epreuve	E.1 - U11	
	Session	Durée : 4 h		Coefficient: 2

PAGE 13/ 13